



## CONTINGENT DES GRENADIERS FRIBOURGEOIS

GARDE D'HONNEUR OFFICIELLE DES AUTORITES SUPERIEURES DU CANTON DE FRIBOURG



# Modalités d'engagement du Contingent

**Version site web du 16.04.2018** - annule toutes les versions précédentes

Les modalités d'engagement du Contingent se déclinent sous trois chapitres :

**Mises sur pied ordonnées par le Conseil d'Etat** (ci-après CE) via la Chancellerie d'Etat – document interne

**Engagements sollicités par les Sociétés amies, les Troupes historiques ou l'Armée**  
- document interne

**Engagements sollicités par des Sociétés privées et autres organismes**, voir pages 2 et suivantes

- Les origines du Contingent, ses buts
- Les ressources financières (Cf. Statuts)
- Les modalités détaillées d'engagement

## **Engagements sollicités par des Sociétés privées et autres organismes**

### **PRÉAMBULE**

#### **Les origines du Contingent, ses buts (Cf. Statuts)**

La Société du Contingent des Grenadiers fribourgeois a été fondée le 22 décembre 1919 par le groupe qui représentait le Premier Contingent de Fribourg et qui avait été constitué en 1914 avec l'aide de l'Etat de Genève et de l'Etat de Fribourg, pour prendre part aux fêtes commémoratives du centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Ce groupe reconstituait le Contingent envoyé à Genève le premier juin 1814.

Le but de la Société est de maintenir ce groupe et d'en conserver l'uniforme, l'armement et l'ordonnance, afin qu'il puisse figurer et prendre part aux manifestations officielles et aux fêtes patriotiques.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a, par arrêté du 2 octobre 1964, déclaré le Contingent des Grenadiers fribourgeois "Garde d'honneur officielle des Autorités supérieures du Canton". A ce titre, le Contingent doit répondre aux mises sur pied ordonnées par le Conseil d'Etat.

Sous réserve de cette obligation, le Contingent garde son autonomie.

La Société est patriotique par ses origines et les traditions militaires dont elle se réclame. Elle est fribourgeoise par son attachement à la terre des aïeux, sa fidélité aux institutions fondamentales du canton, son respect des valeurs spirituelles et morales.

Le Contingent est organisé corporativement, conformément aux dispositions des articles 60 et suivants du code civil suisse. Son siège est à Fribourg.

#### **Ses ressources financières (Cf. Statuts)**

#### **Le Contingent ne bénéficie pas de subventions annuelles de la Confédération suisse, de l'Etat de Fribourg ou des Communes.**

Ses ressources financières : finance d'entrée des nouveaux membres, cotisations annuelles des actifs (200.00/an), deniers\* d'honneur, cotisations des membres externes, legs, dons, et ressources diverses (actions du Contingent, ventes diverses, sponsoring).

Lors de certaines occasions très particulières (par exemple : jubilés, changement d'uniforme tous les quarts de siècle environ), il est soutenu partiellement par l'Etat de Fribourg.

L'équipement d'un grenadier comprend l'uniforme historique, l'armement, la buffletterie, la tenue de ville, la tenue de service, la tenue de travail, ainsi que les housses de transport et de protection.

La valeur de l'équipement complet d'un grenadier s'élève aux environs de CHF 7'500.00.

Dès lors, le Contingent doit rechercher en permanence des ressources financières nécessaires à l'équipement des grenadiers, au matériel destiné à la troupe et à l'organisation de ses manifestations internes.

**\* Les deniers d'honneur font partie des ressources financières.**

## **Modalités d'engagement**, principes de base

certaines points peuvent faire l'objet de négociations

### **Documentation de base**, à charge des organisateurs

- Informations écrites précises relatives à la manifestation avec références des organisateurs, éventuel(s) commissaire(s)
- Plan précis du stationnement, y compris l'accès ; affiches pour autorisation de stationnement, individuelles ou pour cars et véhicules d'accompagnement
- Plan précis départ/arrivée du cortège et/ou du site de la manifestation

**Transport**, à charge des organisateurs, sauf dans le Canton de Fribourg, sous réserve toutefois d'un accès garanti et du stationnement possible à proximité du site de la manifestation ; plan précis du parc

### **Apéritif**, à charge des organisateurs

En fonction de l'**éloignement**, des **horaires** ou de la **durée** de l'engagement :

- **Repas** avec boisson, y compris subsistance intermédiaire avec boisson, à charge des organisateurs
- **Local** verrouillé ou surveillé en permanence et destiné au dépôt de l'équipement, de l'armement et du matériel, à charge des organisateurs
- **Logement** à charge des organisateurs : la troupe peut être logée en caserne, dans un abri Pc, en logement collectif ou en hôtel
- **Reconnaisances** : à discuter en fonction de la situation, mais en principe, partiellement à charge des organisateurs,
- **Salves** : le Contingent et les sections tirent des salves, dites « salves d'honneur ». A cette occasion, chaque porteur de fusil reçoit une **cartouche de fabrication artisanale**. Les cartouches sont préparées une à une par notre munitionnaire. Elles nécessitent du temps (env. 4 min pour fabriquer une cartouche) et l'achat de poudre noire, de papier fort et d'une bourre
  - Salve du Contingent, par salve de 60.00 à 90.00
  - Salve d'une section, par salve 30.00

<b>Denier d'honneur :</b>	Suisse	Canton FR
• Contingent	3'000.00	2'400.00
• Détachement de sapeurs	250.00	200.00
• Section ou clique + 2 sapeurs	1'000.00	800.00
• Section + 2 sapeurs + des fifres et tambours	1'200.00	1'000.00
• Section + 2 sapeurs + clique	1'500.00	1'300.00

Tarifs spéciaux pour engagement dans le cadre d'un Tattoo

### **POUR LE CONTINGENT DES GRENADIERS FRIBOURGEOIS**

Le Quartier-maître

Le Commandant

L'Adjudant

Cap Jean-Fr Romanens

Col Pierre Dessibourg

Cap Pierre Bertherin

---

Case postale 364 CH – 1701 Fribourg / Suisse

Chancellerie - appel direct +41(0)79 210 8000

[commandant@grenadiers-fribourg.ch](mailto:commandant@grenadiers-fribourg.ch)

[www.grenadiers-fribourg.org](http://www.grenadiers-fribourg.org)

Relation bancaire :

Banque cantonale de Fribourg

BCF 17-49-3

Compte n° 01 10 065.324.05

IBAN : CH30 0076 8011 0065 3240 5